

Compte rendu du conseil municipal du 12/12/2023



Adrien BERTRAND

André CHAUVIN

Emmanuelle FOLCHER

Anais FRAUD, secrétaire de séance.

Pascale MATRAS.

Christine LAGRANGE

Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS

Christian RIGAUD

Alain SCHOULZ. Absent pouvoir GMD

Peter VERBRUGGEN. Absent pouvoir à EF.

Sébastien VITEAU. Rédacteur du compte-rendu.

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

1-Approbation du précédent compte-rendu.

2-Ecole-Stores

3-Assurances

4-Garderie régie

5-Gestion du personnel : prime exceptionnelle

6-DM

7-Questions diverses

Ouverture de séance 20h00.

1-Approbation du précédent compte-rendu. Ajourné.

2-Ecole-Stores Devis

Vu au précédent conseil le devis Delaigue, 730ht. Rideau et manivelle 300€.

Taille du volet 80*146cm caisson 15cm.

Devis store complet par Valence store 1890ht. Report en attendant les devis supplémentaires.

3-Assurances

Devis réalisés par la SMACL (repreneur MAIF après fusion) et Groupama. Respectivement 4803.44€ ht et 4207€ ht.

Le premier, offre des garanties maximales alors que le second demande de nombreuses précisions sur chaque bâtiment.

Au vote le conseil opte pour le contrat avec la SMACL, à l'unanimité.

4-Régie garderie.

Le 4/02/22 a été pris un arrêté de convention pour pas plus de 1500€ en compte tampon et versement tous les mois au compte trésorerie de la Mairie. Alerte de la trésorerie car le plafond et le délai sont souvent dépassés.

Donc nouvel arrêté pour une périodicité tous les deux mois. La somme de changera pas.

5-Gestion du personnel : prime exceptionnelle

Par décret du 31/10/23 une prime exceptionnelle peut être versée aux agents. Non obligatoire.

Prime accordée à tous les agents à hauteur de 80% du maximum légal. A faire valider par le centre de gestion en commission de janvier. Prime à verser avant le 30/06/24. Versement en une fois après le retour du CST.

Coût pour la commune environ 1000€.

Au vote oui à l'unanimité.

6-DM à valider.

DM1-Equilibre BP 2023 pour la traverse. Dépenses traverse prévues 607219€ TTC. Chapitre 2313. Somme nouvelle 611460€ TTC.

Pour équilibrer 4241€ chapitre 2313, Etat 1321=0, Région 1322=27880€, Département -28592€, CCVD+1000€, commune +3053.

Au vote oui à l'unanimité

DM2-Délégation maîtrise d'ouvrage du département 28441€ TTC. Enlever au compte 2313 28441€ et mettre au compte 4580.

Enlever au 1323 28441€ et ajouter au 4582.

Au vote oui à l'unanimité.

DM3-Dotations sont en fonctionnement et il faut les passer en investissements du compte 7473 18410€ et du compte 74832 16500€ au compte 023 34910€ fonctionnement dépenses.

021 on retrouve 34910€ investissement recettes et au 2313 34910€ investissement dépenses.

Au vote pour à l'unanimité.

DM4- Equilibre pour le budget 2023 pour extension cantine.

Au BP 2023 chapitre 2313 181022€.

Réalité opération 200481€.

DM pour équilibrer, chapitre 2313 9459€.

Au vote oui à l'unanimité.

7-Questions diverses :

Caserne

Augmentation du budget (oublis Saoû), Rajout de 1500€ de participation de Soyans qui finalement est annulé puisque l'erreur vient de la commune de Saoû qui prend en charge la dépense.

Diocèse parcelle

Nous avons émis trois hypothèses de découpage de la parcelle envoyées au vendeur pour l'instant sans réponse. Attente du retour.

Le conseil autorise Mme la Maire à acter dès le retour du diocèse.

Energies renouvelables valable jusqu'au 1^{er} trimestre 2024. On demande l'appui de la CCVD. On vise janvier pour la consultation publique.

Panneau Adrien.

Pose des panneaux le samedi 16/12.

Ecole - gratte pieds

A acheter pour l'école. Tapis absorbant.

Absence Hélène : remplacements à la cantine et au bus.

Dématérialisation des actes

Point sur l'avancement du dossier.

Fin du conseil à 22h00.